

Compte rendu de la séance du mardi 01 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance : Jessica NAVAUD

Ordre du jour:

- Admission en non valeur budget assainissement pour 24.97€ (dettes anciennes et non recouvrables) ;
- Décisions modificatives budget assainissement et budget de la commune ;
- Convention de service avec le centre de gestion "recrutement, remplacement, renfort" ;
- Conseil municipal des jeunes ;
- Site internet et alerte SMS ;
- Projet d'isolation des bâtiments (plan de relance et certificats d'économie d'énergie) ;
- Recensement 2021 ;
- Point sur le Très Haut Débit (THD) ;
- Gazette et distribution des colis de Noël ;
- Marché de producteurs ;
- Divers.

Délibérations du conseil:

Admission en non valeur budget assainissement (DE 2020 059)

Exposé :

Monsieur le trésorier nous informe que malgré de nombreuses poursuites, certains titres n'ont pas pu être recouvrés.

Aussi, sur proposition de Mme le Trésorier, il y a lieu d'admettre les titres suivants en non-valeurs :

Assainissement :

Année 2018 :

- Titre 17 pour 21.34€
- Titre 28 pour 3.63€

Résolution :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Article 1 : Décide de statuer sur l'admission des titres en non-valeurs précités ;
- Article 2 : Dit que le montant total de ces titres de recette s'élève à 24.97€ pour le budget assainissement.

Vote de crédits supplémentaires - st sornin (DE 2020 060)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-6800.00	

6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6800.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - ass st sornin (DE 2020 061)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-1200.00	
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Convention de service avec le centre de gestion "recrutement, remplacement, renfort (DE 2020 062)

Exposé :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - o pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - o pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

- o pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
- o pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1^{er} janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Résolution :

Considérant que notre collectivités est susceptible d'avoir besoin de recourir à de tels services ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

Création d'un emploi à durée indéterminée (CDI) (DE 2020 063)

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du fait que le contrat avec l'entreprise privée CB nettoyage, chargée du nettoyage des salles communales, arrive à son terme le 31 décembre 2020, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un poste d'agent technique en contrat à durée indéterminée, à 10h hebdomadaire pour l'entretien des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

Résolution :

Le conseil municipal à 14 voix pour et une abstention,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée (DE 2020 064)

Exposé :

L'autorité territoriale explique au conseil que :

- Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail relatif à l'entretien des espaces verts de la commune,

Il y aurait lieu de créer un emploi d'agent polyvalent à temps non complet du 01/01/2021 au 31/01/2021.

Résolution :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- La création d'un emploi de 16 heures hebdomadaire du 01/01/2021 au 31/01/2021.
- Que la rémunération sera basée sur l'indice brut 354, indice majoré 330 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi à durée déterminée.

Divers :

Conseil Municipal des Jeunes :

Cible : du CE2 à la 5ème – Recensement à effectuer

Engagement pour 2 ans – encadrement par un adulte – une réunion par mois

Préparation flyer explicatif

Thèmes abordés : Éducation Civique et Citoyenneté – projets sur la commune

Les Jeunes présenteront leurs projets au CM
Délibération sur ce projet lors du prochain CM

Site internet et alerte SMS :

- Site internet :

Devis via la société CENTAURE pour recréation du site internet de la commune et modernisation du logo.

Coût : 2 400 €

Hébergement : 180 €

Refonte logo : 400 €

Maintenance : 360 € / an

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du site internet de la commune et logo avec la société CENTAURE.

- Alerte SMS :

Appel à société spécialisée pour devis.

Alerte faite via le web donc peut être activée de n'importe quel lieu et pas nécessaire d'être à la mairie.

5 centimes le SMS et 360 € de maintenance par an.

Pas de date limite pour utiliser le forfait SMS

Créer des listings par catégories pour mieux cibler les alertes.

Délibération sur ce projet lors du prochain CM

Projet d'isolation des bâtiments (plan de relance et certificats d'économie d'énergie) :

Devis à recevoir de la SMAC pour isolation des bâtiments Marie + Logements

Aide potentielle de l'État via le plan de relance et certificats d'économie d'énergie

Attendre le retour des devis pour statuer.

Recensement 2021 :

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Point sur le Très Haut Débit (THD) :

Mise en service du THD fin 2022, initialement prévu mi-2021

Gazette et distribution des colis de Noël :

Distribution de la gazette mi-décembre après écriture des derniers articles. Nouvelle présentation et portraits d'habitants atypiques.

Au vue de la situation sanitaire avec la COVID19, le repas des aînés n'aura pas lieu. En compensation, une distribution de colis sera faite, contenant des produits locaux.

Marché des producteurs :

L'ostréiculteur est présent depuis Août et est satisfait.

Le Val de la Chanedière est venu ces derniers dimanches.

De nouveaux producteurs souhaitent venir, comme un éleveur de cocons « cul noir », un producteur de fromages, fruits et légumes et des apiculteurs locaux.

Il y aura un marché plus animé le 13/12/2020 – Réveil qui s'en occupe

Plus de 6 300 vues sur le site pour le marché des producteurs.

Poste de Mme Odile Brun / modif. Horaire 32 h :

CDD depuis 6 ans. Passage en CDI au 1er janvier 2021 mais OK du centre de gestion pour CDI 10h mais pas 32h.

Nécessité d'avoir l'accord du comité technique pour passage en CDI 32 h. Seulement 4 à 5 réunions par an. Voir pour faire un avenant pour heures complémentaires pour les heures de janvier (10 h => 32 h).

32 h effectives en février 2021.

Le conseil municipal approuve la modification horaire du contrat de travail de Mme Brun 14 pour et 1 abstention.

Questions diverses :

Sonorisation de l'église : l'ampli est HS, à remplacer.

15/01/2021 Nuit de la lecture, souhait de le faire dans l'église . Refus de l'église.

Nouveau panneau affichage à l'église.

Miroir routier à la Marie => route départementale, demande à faire

Réparation guirlande lumineuse de Noël.

Marquage au sol de la place de la boulangerie.

Covid 19 : utilisation de la salle des sports qu'à partir du 20/01/21.

70 kms des Pervilles à la cave de St Sornin => en réalité jusqu'à l'entrée de la commune.